

Douze propositions pour l'école

Pour :

- une école laïque, émancipatrice, coopérative, où l'enfant-auteur a toute sa place et qui permet une méthode naturelle d'apprentissage par tâtonnement expérimental ;
- une école où chacun est reconnu, accueilli, respecté... pour l'égalité des droits ;
- une école ouverte à la vie et vers la vie.

Première proposition : Les rythmes scolaires : l'année, la semaine, la journée

Nous sommes attachés, pour l'école élémentaire, à une semaine de cinq jours, de manière à alléger la durée quotidienne du temps contraint. Nous sommes favorables à un allongement des temps d'ouverture des écoles, du matin au soir, les mercredis et fins de semaine, en lien avec tous les partenaires d'éducation. Nos écoles ne doivent pas être des espaces clos et vides, où l'enfant serait condamné à écouter, à exécuter, à « être gardé ». Elles ont vocation à être des lieux vivants, où l'on peut vivre et prendre plaisir dans tous les temps d'apprentissage dans et hors l'école.

Nous proposons par ailleurs une réduction des vacances d'été, en réorganisant l'année avec des cycles de sept semaines de cours entrecoupés de deux semaines de repos.

Des journées de travail pour les enfants¹ qui n'excèdent pas cinq heures par jour nous semblent le mieux correspondre à leurs besoins. La journée de travail scolaire d'un élève pourrait donc commencer par un accueil échelonné de 8 h 30 à 9 h et un démarrage commun à partir de 9 h jusqu'à 11 h 30. Une pause méridienne (avec de vrais temps de liberté, de repos, d'activités, de sieste) puis une reprise du travail émancipateur de 15 h jusqu'à 17 h. À partir d'une coordination entre Éducation nationale, mairies, familles et partenaires éducatifs, associatifs, mouvements d'éducation populaire, les enfants doivent pouvoir bénéficier tout au long de la journée d'activités d'éveil, de prévention et de découvertes culturelles ou sportives, selon d'autres modalités (sources d'emplois rémunérés). Cela suppose une formation réelle des différents intervenants et une stabilité des emplois (donc une suppression complète des emplois précaires et contractuels).

Deuxième proposition : Les enfants en souffrance, le travail individualisé, personnalisé

À propos des enfants en souffrance, les pratiques de mise à l'écart et de stigmatisation des enfants en difficulté doivent être proscrites. Le fonctionnement collectif-coopératif doit permettre de ne pas laisser l'individu se faire envahir par ses souffrances personnelles. On ne cherche pas à transformer l'enfant en souffrance en élève en difficulté ayant besoin d'une aide spécialisée pour s'en sortir. C'est par le travail de la classe et en classe, par les formes de ce travail (conférences, textes libres, expression et créations libres, tâtonnements et recherches, conseils...) qui mettent en avant le collectif sans discrimination que l'enfant ou le jeune en souffrance trouve les ressources pour se construire. Nous proposons une aide individualisée présente dans tous les temps scolaires, afin que les enfants n'aient pas à vivre la logique élitiste et stigmatisante actuelle. C'est par la différenciation pédagogique et la personnalisation des apprentissages que l'école pourra proposer de manière égalitaire à tous les enfants de progresser, pas seulement aux meilleurs ou aux plus en difficulté. Il va de soi de mettre en place une nécessaire formation initiale et continue des enseignants pour organiser cette différenciation, notamment en matière d'organisation de la coopération et de développement d'un travail scolaire émancipateur et porteur de sens. Les RASED continueraient à apporter aux enfants les plus en difficulté une aide particulière, en premier lieu au sein de la classe et sinon en petits groupes et grâce à des outils qui correspondent précisément à leur profil, sur la durée et en continuité avec les pratiques pédagogiques dans les classes.

Troisième proposition : Une formation professionnelle initiale au métier d'enseignant

Nous proposons l'organisation d'une formation au métier d'enseignant permettant de combiner exigences de la pratique et savoirs scientifiques en matière d'apprentissage. Celle-ci devra éviter l'écueil de répondre à des questions que les acteurs ne se posent pas encore. Elle consistera à apporter des éléments de réflexion à partir de questionnements et de problématiques induisant ainsi une modification des pratiques enseignantes. L'analyse des pratiques professionnelles sera un élément central de cette formation avec des décrochages théoriques, didactiques et pédagogiques, en fonction des besoins révélés lors de ces situations d'analyse. Elle pourra se décliner en analyses écrites et réflexives distancées, en études de cas, en théâtre forum, en entretien d'autoconfrontation... Cette formation au métier pourra correspondre à une alternance entre présences dans des classes en tant qu'observateur

¹ Le terme « enfant » est à comprendre comme « personne non majeure ».

ou en responsabilité, et regroupements en ESPE et autres lieux de formation de proximité (circonscriptions, associations éducatives et pédagogiques laïques partenaires de l'école publique...) pour l'analyse de pratiques et le travail prenant en compte les apports des analyses théoriques des recherches universitaires. Même si au sein des universités, en raison de sa spécificité, l'ESPE reste l'entité de référence de la formation des enseignants. Il serait bon, cependant, que l'Éducation nationale s'ouvre à des organismes publics de formation professionnelle, telles les écoles de travail social. Dans tous les cas, le droit à donner son avis et à participer aux décisions concernant sa formation doit être reconnu pour les personnes en formation. Cette formation serait aussi l'occasion d'être renseigné sur le statut de fonctionnaire des enseignants, sur leurs obligations et leurs droits, ce qui participerait de la création d'une éthique professionnelle explicite. Afin de permettre aux personnels d'exercer pleinement leur droit à une formation, il faut veiller à accorder réellement les remplacements pour formation quand ils sont demandés.

Quatrième proposition : La formation continue et la carrière des enseignants

Les enseignants qui le souhaitent devraient avoir droit au cours de leur carrière à des périodes hors classe importantes (autres missions, formation personnelle, projets...). Ceux-ci doivent pouvoir se former en allant aussi observer des classes de collègues choisis ayant des projets convergents et ainsi mutualiser leurs savoirs. Les formations continues doivent également pouvoir être obtenues indépendamment des avis hiérarchiques de l'IEN et répondre aux projets individuels ou d'école (en référence aux projets d'école par exemple) : une année tous les dix ans, ou un semestre tous les cinq ans. Cela contribuerait à une meilleure professionnalisation des personnels et donc du système éducatif dans son entier. Pour ce faire, un contingent de remplaçants affectés uniquement aux formations continues doit être mis en place de façon pérenne.

Cinquième proposition : Les programmes de l'école

Nous préconisons des programmes pour l'école qui allieraient instruction et éducation, construction d'automatismes et développement de la réflexivité, repères pour l'évaluation et liberté pédagogique des enseignants. Ces programmes émaneraient d'une commission d'élaboration et de suivi, transparente dans ses travaux ainsi que dans sa constitution. Cette commission s'appuierait sur des réflexions menées selon les principes de la démocratie participative et inclurait de façon significative la coopération. Nous défendons la logique de travail en cycle qui permet à chaque élève de disposer de plusieurs années pour acquérir un même corpus de compétences et qui favorise les situations d'entraide entre les élèves.

Sixième proposition : L'école maternelle... et après...

L'école maternelle doit s'inscrire dans une politique nationale de la petite enfance gratuite, laïque et respectueuse des droits et des besoins de chaque enfant.

Pour cela, il faut construire un milieu éducatif cohérent pour tous les enfants de deux à six ans en coordination avec tous les partenaires de la petite enfance (crèche, PMI, relais assistantes maternelles...). Il faut également un aménagement des locaux et des horaires véritablement adaptés aux besoins physiologiques et affectifs des enfants, ainsi que de la cour de récréation, lieu de vie à part entière qui permet les interactions sécurisantes entre enfants.

Dans l'école, nous proposons un projet éducatif favorisant :

- un accueil individualisé et rassurant pour chaque enfant et chaque parent ;
- le respect des parcours individuels d'apprentissage ;
- les temps de tâtonnements et d'expérimentations, la libre expression et la créativité de l'enfant dans un cadre coopératif ;
- l'apprentissage de l'autonomie ;
- les échanges entre pairs au sein de la classe et de l'école ;
- une libre circulation sécurisée dans les locaux scolaires ;
- les échanges avec le milieu extérieur (naturel et culturel) ;
- les échanges entre l'équipe éducative et les parents.

Nous proposons de constituer dans les écoles des équipes d'adultes formés (ATSEM, éducateurs, RASED, psychologues, infirmiers...) disposant de temps pour élaborer et mener à bien un tel projet éducatif (un adulte pour huit enfants), permettant ainsi des regards croisés sur l'adaptation et le développement de chaque enfant.

Septième proposition : Une évaluation au service de l'apprentissage des élèves

L'enfant comme l'adulte a besoin d'être reconnu et valorisé par son travail, son expression, sa création.

L'un des objets principaux de la pédagogie Freinet est de favoriser les processus singuliers, les cheminements individuels des élèves dans un milieu coopératif. C'est dans ce cadre que se situe l'évaluation des progrès des élèves. Les savoirs validés sous différentes formes, sans hiérarchisation, à partir des réussites des élèves, leur permettent de se situer dans leur parcours d'apprentissages. L'observation, au fil du temps, de l'élève est une forme d'évaluation. Notes et classements doivent être supprimés.

L'évaluation, par nature éphémère, ne doit pas laisser de traces informatiques.

Huitième proposition : Une éducation globale

C'est en permettant à l'enfant d'être auteur et acteur, en créant une rupture avec le système actuel dans la nature du travail, que les problèmes de violence pourront d'abord être résolus. La lutte contre la violence ne saurait être un objectif à elle seule, c'est l'éducation du travail qui en est un afin que chaque enfant puisse libérer sa capacité d'agir sur l'environnement.

Afin de s'attaquer aux sources de toutes les violences, nous proposons que les écoles s'engagent dans un véritable travail de valorisation du groupe et de la collectivité. En inscrivant les actions éducatives dans une véritable culture de l'accueil, de la reconnaissance et du respect de chacun, en assurant chaque enfant qu'il sera considéré à sa place et qu'il sera protégé de ses propres excès comme de ceux des autres, nous avons conscience que nous mettons en œuvre la seule et véritable prévention de toute violence qui soit.

Nous avons à cœur de différencier les règles et les lois :

– Les règles ne sont pas envisagées comme des indicateurs de sanction, mais comme la base même du travail éducatif. Elles doivent pouvoir être élaborées par le groupe-classe. Nous savons qu'elles seront enfreintes et que le travail repose sur l'accompagnement collectif, coopératif et individuel de ces infractions.

– Les lois s'imposent à tous et sont instauratrices de libertés ; c'est en ce sens que chacun se sent responsable de les faire respecter.

Bien entendu, les lois et les règles ne peuvent être intégrées que parce qu'elles permettent une vie collective intéressante, motivante et riche, qui concerne l'enfant d'un point de vue politique, affectif, social et cognitif.

Neuvième proposition : Une école ouverte vers la vie, la vie qui entre dans l'école

Nous proposons une formation qui inclue l'organisation de sorties scolaires dans le respect des règles de sécurité, ainsi qu'un système de financement pour aider les zones rurales à disposer de davantage de ressources culturelles, présentes en majorité dans les grandes villes et les zones urbaines, à développer une conscience écologique par une rencontre avec la nature. L'école devrait englober l'ouverture de l'école vers la vie et l'entrée de la vie dans l'école. Cela implique des propositions pour faciliter le travail avec des intervenants extérieurs (artistes, scientifiques), les sorties scolaires « ordinaires et hebdomadaires » et les classes de découverte. Cela repose la question de la nature du travail dans l'école, avec l'idée de « patrimoines culturels » qui se croisent, se tissent, s'échangent, s'élargissent... Nous proposons une école ouverte et qui s'ouvre...

Dixième proposition : Les relations école - familles - milieu

Tous les enseignants passent du temps à recevoir les parents et partenaires de l'école en dehors de leurs horaires de travail. Ces relations sont indispensables pour travailler de concert avec les familles, créer un milieu favorable et cohérent dans lequel l'enfant pourra s'épanouir, les inciter à s'investir dans l'école.

Onzième proposition : Nombre d'élèves, espaces de travail

Jamais plus de 25 enfants dans une classe.

Afin de permettre à l'enseignant de consacrer quotidiennement du temps personnel à chacun, nous proposons quatre adultes pour trois classes. Ces adultes supplémentaires seraient un enseignant, un éducateur spécialisé ou un animateur. Chaque équipe pourrait définir un projet pour organiser un temps de travail permettant aux classes des temps différents, avec des ateliers, des projets et des différenciations.

Pour la construction de nouvelles écoles, nous proposons que soit prévu un espace de travail tel qu'il permettra aux classes de disposer de salles adaptées pour favoriser les déplacements, l'organisation d'ateliers de travail, la différenciation des pratiques, l'accueil du public, les expositions....

Douzième proposition : Pour un engagement sur projet, pas de hiérarchie dans les écoles

L'école doit être un lieu de responsabilité partagée. La prise de responsabilité des membres de la communauté éducative doit être facilitée par l'application d'une véritable démocratie participative.

Si une inspection des obligations des fonctionnaires reste indispensable (par exemple ponctualité, respect des droits des enfants et usagers de l'école...) et permet de s'assurer que les devoirs et droits sont respectés, les inspections pédagogiques n'ont pas d'utilité pour l'amélioration des pratiques professionnelles et restent souvent infantilisantes.

Il faut réaffirmer le pouvoir des conseils de professeurs et des conseils d'école qui doivent devenir l'instance décisionnelle dans le respect de projets d'école élaborés coopérativement. La direction d'école doit être partagée et la responsabilité de chacun reconnue dans ce cadre coopératif de travail.